

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DELEGATION REGIONALE DES FORETS ET
DE LA FAUNE

SERVICE REGIONAL DES FORETS

B.P. 07 Bertoua / Tel : 222 24 15 91



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

EAST REGION

REGIONAL DELEGATION OF FORESTRY AND
WILDLIFE

REGIONAL SERVICE OF FORESTRY

P.O. Box : 07 Bertoua / Tel : 222 24 15 91

Bertoua, le 07 JAN 2026

NOTIFICATION DE DEMARRAGE DES ACTIVITES

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES FORETS ET DE LA FAUNE DE L'EST A BERTOUA SOUSSIGNE :

- Vu le Permis Annuel d'Opération (PAO) N°0009 du 05 janvier 2026 de Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune ;
- Vu la demande introduite dans mes Services par la Société SEBAC en date du 06 janvier 2026.

Notifie, pour compter de la date de signature de la présente et pour une période de validité allant jusqu'au 31 décembre 2026, à la SOCIETE SEBAC B.P : 942 Douala, le démarrage des activités d'exploitation de 11 921 pieds d'arbres d'essences diverses, cubant au total 80 895,664 m³ de bois dans l'Assiette Annuelle de Coupe (AAC) N° 6-3 de l'UFA 10 009, Concession N°1022, d'une superficie de 3 584 hectares, située dans l'Arrondissement de Yokadouma, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est.

L'exploitant est tenu de :

- ✓ Respecter les normes d'intervention en milieu forestier ;
- ✓ Respecter les clauses du cahier de charge et les prescriptions du plan de d'aménagement ;
- ✓ Inscrire sur DF10 des bois abattus en vue de leur facturation au SEGIF et du paiement de la taxe d'abattage ;
- ✓ Transporter des bois avec les lettres de voiture sécurisés en cours de validité ;
- ✓ Respecter les volumes par essence et global autorisés (80 895,664m³) ;
- ✓ Regrouper en lots mensuel tous les feuillets des documents sécurisés (LV, DF10) et déposer aux administrations concernées au plus tard dix (10) jours après la fin du mois d'activités ;
- ✓ Faire marteler les bois par le **Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse territorialement compétent** ;
- ✓ Inscrire sur les billes en plus de l'identification personnelle de la société, le numéro et date d'abattage puis UFA 10 009, AAC 6-3, code barre, Z3.
- ✓ Dresser des rapports trimestriels et un rapport annuel au Délégué Régional sur le déroulement des activités.

Le Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Libongo est chargé du suivi au quotidien des activités. Il procédera dès expiration du présent document à la fermeture du chantier, au retrait des documents d'exploitation et fera tenir un rapport de fin d'activités au Délégué Régional des Forêts et de la Faune de l'Est.

En foi de quoi la présente notification est établie et délivrée à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit. /

PJ (01) : Permis Annuel d'Opération n°0009 du 05 janvier 2026

Copie:

- MINFOR/DF/Idé (ATCR)
- GOVEST (ATCR)
- DRFOR/SRF (suiv)
- DRFOR/BN (suiv)
- PCFC/Libongo (suiv)
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES



Ombolo Cassi
Engels Edding